

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108

L'AN DEUX MIL TREIZE

et le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REVOL Jean-Michel, Maire.

Présents:

Mr JM. REVOL, Mr J. PRAZ, Mme AM. REY-FOITY, Mme N. NAVA, Mme C. PELLINI, Mr. JS. MUET, Mme D. PAYM, Mr JY. BALESTAS, Mr JF. BABOY, Mme MC. PRINCIC, Mr D. COINDRE, Mme J. FERRIER, Mr A. GILOZ, Mr M. CIPRIANI, Mme M. FANGEAT, Mme F. FANGEAT, Mme E. POUJECHE, Mme I. ALOUL., Mr A. TOURRE, Mr. D. CAVAT, Mme S. CHAPRE., Mr R. GRILLOT, Mr JM CHANRON, Mme E. BURDEYRON.

Absents représentés : Mr M. BOROT, Mr S. PELLERIN., Mme E. LANOTTE.

Absents : Mr R. SYLVESTRE, Mr. O. BEN JANNET.

I- Objet : Validation des stratégies et du plan d'actions de l'Agenda 21 de Saint-Marcellin

I - Le contexte général de l'Agenda 21

Monsieur le Maire rappelle le contexte général de l'Agenda 21 de Saint-Marcellin.

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche respectueuse de l'environnement, intégrant les économies d'énergie, notamment par l'utilisation des énergies renouvelables et le développement des déplacements doux, la Ville de Saint-Marcellin s'est naturellement impliquée dans l'élaboration d'un Agenda 21. C'est un programme de développement durable pour le XXI^e siècle, porteur d'ambitions et de progrès. En intégrant les principes du développement durable, la Ville adhère à cette nouvelle dynamique fondée sur la recherche d'équilibre entre l'économie, le social et l'environnement. Avec une ambition forte : mieux vivre ensemble dans la ville.

L'intérêt de l'Agenda 21, c'est une feuille de route. C'est une démarche permettant une vision maîtrisée de la ville à l'horizon 2030. C'est aussi une véritable dynamique de concertation avec les habitants, les usagers et les acteurs locaux. Enfin, c'est le partage d'ambitions fortes et d'actions ciblées.

Lancée en 2010, l'élaboration de l'Agenda 21 est menée en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Elle se découpe en différentes phases : le diagnostic, les stratégies, les actions et l'évaluation. Elle est fondée sur une large concertation avec la population et sur un partenariat avec différentes institutions, tels que le SCOT, le Conseil Général, le Syndicat mixte du Sud Grésivaudan, Rhône-Alpes Energies Environnement, mais également les associations locales, les groupes scolaires, etc.

Dans le cadre de cette concertation, plusieurs ateliers de travail et trois forums ont été organisés.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite I.

Cette démarche partagée a permis d'établir un diagnostic approfondi faisant ressortir les problématiques et de dégager des orientations répondant aux enjeux locaux.

La mairie s'est également engagée dans une démarche interne. Objectif : être une collectivité exemplaire en matière de développement durable, axé en particulier sur la qualité du service public, la réduction des consommations à tout niveau (énergie, eau, papier...)... . L'élaboration de ce programme est portée par des agents municipaux.

La mise en place de l'Agenda 21 représente un immense chantier pour l'avenir et il permettra de faire des économies.

II – Le rappel des engagements en termes de développement durable à Saint-Marcellin

Monsieur le Maire rappelle les actions engagées depuis une dizaine d'années dans cette voie.

Energie, réseaux, équipement publics

La ville dispose d'une Régie d'Energies (qui fêtera ses 90 ans dans 2 ans) permettant aux Saint-Marcellinois de bénéficier d'un service de qualité. Avec la régie municipale d'énergie, il a été réalisé l'extension de la chaufferie-bois municipale, née il y a 14 ans : le réseau de chaleur long de 2,8km, alimente 6 bâtiments publics dont le Diapason, le centre hospitalier, l'école du Centre, et la manufacture qui abrite Conseil Général, Communauté de Communes, Maison des Associations (MARC), restaurant scolaire et 320 logements desservis. Les bénéfices et intérêts d'une telle réalisation sont nombreux. Ils sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

Avec la Régie municipale d'eau et les services techniques, l'eau de source est récupérée pour l'arrosage du domaine public, des terres agricoles et des jardins familiaux, permettant ainsi d'effectuer des économies en eau.

La Maison des énergies de Saint-Marcellin s'est impliquée dans la rénovation des réseaux et le SIVOM, dans la station d'épuration.

Le Zonage d'Assainissement communal a été approuvé en 2007.

La réhabilitation initiée des équipements (isolation et implantation de nouveaux chauffages) est indispensable afin qu'ils soient plus performants sur le plan énergétique.

Risques naturels

Pour prévenir les crues du Savouret, la ville a réalisé le 3e° bassin de rétention.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 2.

Patrimoines naturel, paysager, historique

La ville est soucieuse de ses espaces verts et naturels remarquables : elle a protégé la colline de Joud, la colline du Mollard, les Coteaux, la vallée de la Cumane, les masses végétales au sein de l'espace urbain, les continuités et les pénétrantes vertes.

La ville a modifié ses deux périmètres de Protection des Monuments Historiques : celui du clocher d'église et celui du Bateau Ivre. L'adaptation de ces périmètres permet de mieux gérer la protection du patrimoine architectural du centre historique mais aussi du patrimoine végétal de la Saulaie, de la pénétrante verte du Savouret et de la colline de Joud.

Les services techniques de la ville sont impliqués dans l'entretien des jardins et la protection de la nature, et la ville possède une mare pédagogique.

Déplacements et espaces publics

Depuis des années, la Ville de Saint-Marcellin mène une politique des déplacements urbains axée sur les modes doux et notamment sur les vélos. Cette politique se traduit par

- des programmes, tels que le Plan local de déplacements et le Plan de circulation ;
- des aménagements des pistes et des bandes cyclables en partenariat avec le SIVOM et en compatibilité avec le Schéma directeur des pistes Cyclables ;
- des aménagements des zones 30 et des espaces publics (boulevard du Champ de Mars, avenue du Dr. Carrier, avenue de la Santé, rue du Faubourg Vinay...)

La ville a également aménagé des zones près de la gare SNCF afin d'accueillir les transports en commun.

Culture, animation

La création du Diapason a permis de créer un espace culturel accessible à tous, avec implication des écoles. Le Diapason poursuit sa croissance : avec près de 10 000 spectateurs chaque année (sur la seule programmation culturelle municipale), il est le lieu incontournable de découvertes artistiques et de plaisirs partagés, reconnu par les partenaires institutionnels (Conseil général et Conseil régional notamment).

La mise en place du numérique et du 3D au cinéma Les Méliès et les animations de la ville avec des spectacles en plein air (cinéma, carnaval, feux d'artifice de Noël) sont des éléments incontournables de la vie culturelle de Saint-Marcellin.

Jeunesse, sports

Saint-Marcellin est reconnu la ville des enfants.

L'extension de l'espace jeunesse de la médiathèque a répondu au besoin des jeunes lecteurs et leur a permis de se sentir bien dans cet espace.

La ville a aussi initié la réhabilitation et l'extension du Centre de Loisirs des Petits Loups. A cela s'est ajoutée l'acquisition d'un minibus utile aux déplacements des clubs.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 3.

Saint-Marcellin compte des installations sportives exemplaires avec la première tranche de l'extension-réhabilitation-isolation du gymnase Carrier, âgé de plus de 45 ans ; il s'agit bien d'encourager toujours la pratique sportive, mais aussi de mettre aux normes cet équipement tant en termes d'accessibilité que d'efficacité énergétique.

Personnes âgées

Le transport à la demande est ouvert aux personnes résidant à Saint-Marcellin, ayant plus de 68 ans ou justifiant d'un handicap. La ville prend en charge une partie du prix de la course du taxi.

Economie

La ville entretient son marché qui a lieu le mardi, le vendredi et le samedi.
La ville participe au réaménagement des halles et protège les commerces de proximité, notamment situés au cœur de la ville.
Ces mesures sont indispensables à la fois pour le maintien de l'économie de la ville et pour le développement du lien social.

III – Le rappel de la procédure d'élaboration de l'Agenda 21

Monsieur le Maire rappelle les principaux aspects de l'élaboration de l'Agenda 21.

Les étapes

L'élaboration de l'Agenda 21 s'effectue en différentes phases :

- l'état des lieux, le diagnostic et les enjeux
- les stratégies (orientations)
- les actions
- l'évaluation.

Un état des lieux a été réalisé en traitant l'ensemble des thématiques qui composent un territoire, inspirées des 16 champs définis dans le Cadre de référence national et réunies en 4 grandes thématiques : environnement, démographie/urbanisme, économie/emploi, vie sociale. Le diagnostic final a synthétisé l'ensemble des caractéristiques avec une vision prospective et permis de ressortir des enjeux pour le territoire saint-marcellinois. Les orientations de l'Agenda 21 visent à répondre aux besoins de la ville. Le plan d'actions doit permettre la mise en application des stratégies. L'évaluation sera nécessaire pour le bilan de l'Agenda 21.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 4.

Le partenariat

L'assistance à l'élaboration de l'agenda 21 a été confiée au bureau d'études Adret et Territoires.

Rhônealpennergie - Environnement (RAEE) a assuré le conseil et la veille méthodologique.

L'élaboration de l'Agenda 21 est fondée sur un large partenariat avec plusieurs acteurs :

- le Conseil Général
- le SIVOM
- le SICTOM
- le Syndicat mixte du Pays Sud-Grésivaudan
- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin,
- le Cœur du Commerce,
- bailleurs sociaux,
- associations locales et comités

Cette démarche partenariale qualitative a permis d'enrichir le diagnostic, la formulation des enjeux et l'établissement des orientations.

La concertation

La participation citoyenne fait partie des préconisations du Cadre de Référence du MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) :

« Comme l'indique l'Action 21 (section III), « la réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux ».

Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. »

Lors du lancement du projet d'agenda 21, les personnes cibles pour la concertation du projet ont été déterminées selon la volonté des élus :

- Le « grand public », les habitants
- Les jeunes via le collège du Savouret, ou le conseil municipal des jeunes
- Les services de la mairie, via soit le « Groupe qualité », abordant à la fois la question de la « qualité des services publics » et celle du « développement durable interne », soit les chefs de service, soit tous les services
- Les élus.

Un groupe de concertation s'est formé au fur et à mesure du processus. Ce groupe est composé d'une soixantaine de personnes qui ont activement participé aux Ateliers et aux Forums :

- habitants de Saint-Marcellin
- habitants de communes voisines
- usagers

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 5.

- professionnels
- agents municipaux
- élus.

La concertation s'est articulée autour de 3 types :

- 1) Des sessions de formation en interne
 - 10 sessions de formations auprès de tout le personnel de la Mairie (250 personnes).
- 2) Des ateliers de travail sous forme de métaplans, d'ateliers-débats, de tables-rondes de réflexion, d'ateliers prospective
 - 4 ateliers de concertation sur le diagnostic (grand public)
 - 1 atelier analyse des politiques publiques (élus-services)
 - 1 atelier prospective (grand public)
 - 1 réunion stratégie (élus)
 - 1 réunion stratégie (chefs de services)
 - 1 atelier stratégie (grand public)
 - 1 réunion validation stratégie (élus)
 - 2 réunions concertation actions (grand public)
 - 1 réunion plan d'actions (élus)
 - 1 séminaire hiérarchisation actions (élus – chefs de services – groupe qualité)
- 3) Des Forums de présentation (grand public)
 - 1 Forum de lancement en début de projet
 - 1 Forum/atelier en groupe intermédiaire (présentation du diagnostic et travail sur les stratégies)
 - 1 Forum final de présentation du projet

Parallèlement, la démarche interne du projet a été confiée au groupe Démarche qualité. Ce groupe d'agents municipaux, encadré par le comité de direction de la Mairie, s'est réuni régulièrement pour proposer des orientations et des actions visant comme objectif une administration exemplaire. Le groupe a présenté son travail à l'ensemble des agents municipaux.

La communication

La communication s'est basée sur une large palette de moyens :

- affiches, stands
- annonces dans la presse et sur le site Internet de la Mairie,
- messages aux personnes-ressources,
- invitations, distributions de flyers,
- annonces lors des réunions publiques et forums liés ou non à l'élaboration de l'Agenda 21.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 6.

IV – La cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La stratégie de l'Agenda 21 de la ville a été conçue parallèlement à l'élaboration du PLU, et est donc cohérente avec le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD). La stratégie de l'Agenda 21 enrichit les grandes orientations générales pour la ville afin d'impulser une prise en compte encore plus complète du développement durable pour la prochaine décennie.

Monsieur le Maire rappelle les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD). Ces orientations sont issues de la concertation avec le public et de la coopération avec des partenaires de la Ville. Elles sont fondées sur les bases législatives et s'inspirent des orientations du SCOT, à savoir :

- La réduction de la périurbanisation ;
- La réduction de l'étalement urbain ;
- La réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels, et leur fragmentation ;
- La préservation de la biodiversité et des atouts paysagers diversifiés des territoires ;
- La structuration de l'urbanisation ainsi que la localisation de l'emploi, des commerces, des grands équipements et des services autour d'une armature urbaine hiérarchisée et articulée avec le système de transports collectifs ;
- La création des conditions permettant de favoriser un fonctionnement plus autonome des secteurs et des territoires.

Les orientations générales du PADD sont basées sur les principes fondamentaux de la politique urbaine de la Ville de Saint-Marcellin :

- l'affirmation de Saint-Marcellin comme ville-centre ;
- l'offre d'habitat adaptée à la fois au maintien de la population existante et à l'accueil de nouvelles populations ;
- la recherche d'équilibre entre habitat, activités et équipements ;
- la diversification des modes de déplacement.

Ces principes fondamentaux forment les 4 axes du PADD :

- Axe I « Confortons le rôle de Ville-centre de Saint-Marcellin »
- Axe II « Développons la qualité de vie à Saint-Marcellin »
- Axe III « Affirmons le caractère Ville verte de Saint-Marcellin »
- Axe IV « Poursuivons une politique globale des déplacements »

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 7.

Les orientations du PADD visent :

- Le confortement du cœur de la ville en tant que lieu principal d'animation ;
- La protection du patrimoine historique de la partie ancienne de la ville ;
- Le renouvellement urbain et la structuration de l'espace central de développement, permettant de répondre au besoin d'équilibre habitat-activités-équipements ;
- L'aménagement du quartier de la Gare et la densification dans un rayon 500 m, afin s'assurer le rôle de ville-centre et d'optimiser les déplacements internes et externes de Saint-Marcellin ;
- L'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs proches de l'espace déjà urbanisé nécessaires pour répondre à la demande en logements, pour soutenir le rythme de construction et pour assurer les mixités et les diversités des fonctions urbaines et d'habitat ;
- La recherche de solutions pour l'amélioration des liaisons nord-sud, afin de développer le maillage urbain ;
- Le développement des liaisons vertes, afin d'améliorer les déplacements en modes doux ;
- La structuration des axes traversants et des entrées de ville, afin d'améliorer le maillage urbain et les déplacements ;
- Le renforcement des zones activités dans la partie sud de la ville, afin de répondre au besoin de développement et d'accueil d'activités économiques ;
- La limitation des espaces constructibles afin de protéger les Coteaux ;
- La protection de la vallée de la Cumane afin d'assurer le principal corridor écologique ;
- Divers aménagements paysagers, dans l'objectif de l'embellissement, du développement de l'espace public et de l'amélioration des déplacements.

V - Les orientations de l'Agenda 21

Monsieur le Maire rappelle les débats sur les orientations de l'Agenda 21 qui ont eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2012.

Issues de la concertation, les orientations de l'Agenda 21 sont les suivantes :

Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

- Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse.
- Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 8.

Participer au développement de l'économie locale

- Dynamiser le tissu économique local.
- Soutenir les commerces de proximité du centre-ville.

Favoriser le lien social

- Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat
- Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.
- Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics (scolaires, familles...)

Construire un cadre de vie attractif

- Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
- Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement.
- Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité.

Etre une administration exemplaire

- Des services acteurs d'une démarche interne de développement durable
- Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau.
- Adopter une politique de commande publique responsable.
- Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale.
- Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité.

VI - Le plan d'actions

Pour mettre en place les cinq axes stratégiques susvisés, un plan d'actions composé de plus de cent actions est proposé.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 9.

Le plan d'actions vise les cinq finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable.

Le programme d'actions comporte 116 actions, dont 44 dédiées à la démarche interne.

Les actions sont classées par 5 axes stratégiques :

A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan (20)

- 1 Rénover les équipements publics suivant un mode écologique
- 2 Créer une charte des équipements publics
- 3 Réduire les consommations électriques liées à l'éclairage
- 4 Innover dans la distribution de l'eau pour réduire les fuites
- 5 Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales
- 6 Construire un tennis couvert au petit gymnase multisports
- 7 Créer un city stade et un terrain de beach volley
- 8 Adapter les gymnases pour le handisport
- 9 Continuer à soutenir la Semaine de la Solidarité Internationale
- 10 Accompagner la création d'une école de musique intercommunale
- 11 Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics par des tarifs préférentiels, notamment via la carte "Culture pour tous"
- 12 Soutenir les jeunes artistes locaux en les impliquant dans les actions culturelles locales
- 13 Faciliter l'accès de tous aux salles de spectacle
- 14 Pérenniser le festival de musique dédié aux jeunes talents
- 15 Pérenniser la fête du Saint-Marcellin, en développant son caractère typique et populaire
- 16 Relayer la fête des voisins
- 17 Réactiver les panneaux interactifs pour signaler les événements
- 18 Pérenniser la création de comédies musicales sur Saint-Marcellin
- 19 Organiser des cafés philosophiques, cafés lecture, cafés citoyens
- 20 Restaurer et agrandir la Maison des Jeunes et de la Culture

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 10.

B. Participer au développement de l'économie locale (4 actions)

- 21 Créer des échanges entre les entreprises et les élèves du collège pour faire connaître les métiers locaux
- 22 Faire du Saint-Marcellin (fromage) un facteur d'attractivité
- 23 Soutenir les porteurs de projets via la plate-forme d'initiative locale
- 24 Mener une réflexion pour dynamiser les commerces du centre-ville

C. Favoriser le lien social (24 actions)

- 25 Réhabiliter les logements sociaux avec les bailleurs
- 26 Réaliser un bilan énergétique des logements de la commune (thermographie aérienne)
- 27 Apporter un soutien aux habitants et copropriétaires dans la réhabilitation de leur logement
- 28 Sensibiliser les constructeurs à l'écoconstruction
- 29 Etudier les potentialités de la commune en terme d'énergies renouvelables dans le logement
- 30 Faire connaître les associations et leurs activités
- 31 Favoriser les échanges entre associations
- 32 Développer des formations pour les membres associatifs
- 33 Réaliser une charte associative
- 34 Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations
- 35 Créer un réseau d'échanges de savoirs
- 36 Développer les conseils de quartiers
- 37 Pérenniser les chantiers jeunes citoyens
- 38 Favoriser les activités auprès des enfants porteurs de handicaps
- 39 Valoriser les jardins privés et organiser des rencontres liées au jardinage
- 40 Créer et animer de nouveaux jardins collectifs
- 41 Pérenniser les échanges de services intergénérationnels
- 42 Développer la colocation intergénérationnelle
- 43 Réaliser des sessions de formations sur les éco-gestes à la maison en partenariat avec les bailleurs
- 44 Créer un guide des bonnes pratiques écologiques adaptées à la ville de Saint-Marcellin
- 45 Organiser des balades d'observation de la faune et la flore
- 46 Organiser un évènement annuel sur l'environnement
- 47 Sensibiliser les écoles à la préservation de l'environnement
- 48 Développer les produits locaux dans les cantines
- 49 Accompagner les établissements scolaires primaires et secondaires dans la mise en œuvre d'agenda 21 scolaires

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite II.

D. Construire un cadre de vie attractif (31 actions)

- 50 Améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite et des poussettes en ville, notamment les trottoirs
- 51 Réaliser des campagnes de sensibilisation en faveur des personnes à mobilité réduite
- 52 Développer un atelier de réparation des vélos, selon un mode associatif ou atelier d'insertion
- 53 Mailler le territoire de pistes cyclables sécurisées
- 54 Développer les arcs, parkings ou abris vélos gratuits dans toute la ville
- 55 Sensibiliser les jeunes cyclistes à la sécurité
- 56 Mettre en place un minibus pour le transport en ville
- 57 Favoriser les véhicules électriques dans la ville
- 58 Développer le covoiturage
- 59 Créer des pédibus et des cheminements piétons autour des écoles
- 60 Créer des cheminements piétons intra-ville
- 61 Piétonniser certains lieux de la ville actuellement dédiés à des parkings.
- 62 Réorganiser le stationnement et faire respecter les règles en vigueur
- 63 Développer les systèmes de parkings-relais en périphérie de la ville
- 64 Améliorer la signalétique en ville
- 65 Intégrer la prise en compte de l'écologie dans la construction et l'aménagement urbain
- 66 Développer les haies fleuries dans la ville
- 67 Développer le compostage individuel et collectif
- 68 Etudier les possibilités existantes pour réduire l'incivisme lié aux déchets dans la ville
- 69 Créer des cheminements piétons ou promenades pédagogiques dans la ville
- 70 Réglementer les panneaux publicitaires dans la ville
- 71 Inciter les copropriétaires à réduire les paraboles en façade
- 72 Mettre en valeur le patrimoine saint-marcellinois
- 73 Valoriser les entrées de la ville centre
- 74 Rendre les espaces publics propices à la flânerie par des aménagements adaptés
- 75 Réaliser une étude des espaces de jeux pour enfants dans la ville
- 76 Réaliser un parc urbain sur la place du Champ de Mars
- 77 Aménager l'avenue de Romans, la Saulaie jusqu'à Saint-Vérand
- 78 Créer des sanitaires publics gratuits en ville
- 79 Aménager le site de la piscine municipale
- 80 Créer un jardin à thème Parc Saint-Laurent

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 12.

E. Etre une administration exemplaire (44 actions)

- 81 Optimiser les déplacements domicile-travail et rationaliser les déplacements en interne
- 82 Tester la mise à disposition de vélos auprès des agents dans le cadre de leur travail
- 83 Trouver des solutions techniques et pédagogiques pour résorber le gaspillage de l'eau
- 84 Mettre en place une gestion raisonnée de l'eau dans les espaces verts
- 85 Sensibiliser les agents sur la réduction des consommations énergétiques
- 86 Trouver des systèmes pour réduire les consommations électriques liées à l'éclairage des bureaux
- 87 Trouver des systèmes favorisant l'extinction des appareils électriques le soir et le week-end
- 88 Mettre en place un système efficace de tri des déchets au sein de tous les bâtiments communaux afin de les recycler
- 89 Mettre en place des solutions pour réduire l'utilisation du papier
- 90 Trouver des partenaires permettant de donner une seconde vie aux produits
- 91 Dématérialiser les informations
- 92 Réduire les consommables "à usage unique"
- 93 Organiser un programme de formations sur le développement durable
- 94 Créer une charte des savoirs et pratiques écoresponsables
- 95 Inscrire des slogans écologiques dans les endroits stratégiques
- 96 Réduire les intrants dans la gestion des espaces verts
- 97 Innover pour développer la biodiversité dans les espaces verts
- 98 Travailler avec les régies sur les nouvelles énergies et les nouveaux équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants
- 99 Rénover le système de chauffage des bâtiments publics
- 100 Développer le chauffage urbain (chaufferie bois)
- 101 Mettre en place un réseau de communication entre les bâtiments publics pour une télégestion centralisée
- 102 Continuer le suivi des consommations énergétiques pour une meilleure visibilité des bâtiments communaux énergivores
- 103 Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales et d'insertion sociale à chaque fois que cela est possible
- 104 Mutualiser les commandes publiques pour réduire les déplacements liés à la livraison des produits
- 105 Améliorer la concertation avec les habitants sur les différents projets de la commune

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 13.

- 106 Moderniser et mettre à jour le site internet sur les informations concernant les projets de la ville
- 107 Interroger les usagers sur la qualité du service public
- 108 Accueillir les nouveaux arrivants et rédiger une charte de l'agent pour favoriser leur intégration en mairie
- 109 Favoriser les bonnes conditions de travail des agents
- 110 Créer une plateforme libre d'expression des agents
- 111 Rendre possible la formation aux agents tout au long de leur vie
- 112 Rendre lisible les différents services et bâtiments de la ville par une signalétique adaptée et attractive
- 113 Mettre aux normes l'accessibilité des différents services et bureaux conformément à la loi
- 114 Réaménager les espaces d'accueil pour assurer aux usagers un accueil adapté et confidentiel
- 115 Fixer des réunions périodiques entre les agents du groupe Démarche Qualité
- 116 Organiser un programme et des indicateurs d'évaluation des différents projets

Le plan d'actions est prévu pour s'échelonner sur 3 ans (2013-2015) :

En cours de réalisation (28 actions) :

- 1 Rénover les équipements publics suivant un mode écologique
- 11 Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics par des tarifs préférentiels, notamment via la carte "Culture pour tous"
- 13 Faciliter l'accès de tous aux salles de spectacle
- 32 Développer des formations pour les membres associatifs
- 37 Pérenniser les chantiers jeunes citoyens
- 41 Pérenniser les échanges de services intergénérationnels
- 50 Améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite et des poussettes en ville, notamment les trottoirs
- 53 Mailler le territoire de pistes cyclables sécurisées
- 54 Développer les arcs, parkings ou abris vélos gratuits dans toute la ville
- 59 Créer des pédibus et des cheminements piétons autour des écoles
- 73 Valoriser les entrées de la ville centre
- 75 Réaliser une étude des espaces de jeux pour enfants dans la ville
- 84 Mettre en place une gestion raisonnée de l'eau dans les espaces verts
- 86 Trouver des systèmes pour réduire les consommations électriques liées à l'éclairage des bureaux
- 88 Mettre en place un système efficace de tri des déchets au sein de tous les bâtiments communaux afin de les recycler
- 92 Réduire les consommables "à usage unique"

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 14.

- 96 Réduire les intrants dans la gestion des espaces verts
- 99 Rénover le système de chauffage des bâtiments publics
- 100 Développer le chauffage urbain (chaufferie bois)
- 102 Continuer le suivi des consommations énergétiques pour une meilleure visibilité des bâtiments communaux énergivores
- 104 Mutualiser les commandes publiques pour réduire les déplacements liés à la livraison des produits
- 105 Améliorer la concertation avec les habitants sur les différents projets de la commune
- 106 Moderniser et mettre à jour le site internet sur les informations concernant les projets de la ville
- 109 Favoriser les bonnes conditions de travail des agents
- 111 Rendre possible la formation aux agents tout au long de leur vie
- 113 Mettre aux normes l'accessibilité des différents services et bureaux conformément à la loi
- 115 Fixer des réunions périodiques entre les agents du groupe Démarche Qualité
- 116 Organiser un programme et des indicateurs d'évaluation des différents projets

Actions débutant en 2013 (42 actions) :

- 3 Réduire les consommations électriques liées à l'éclairage
- 4 Innover dans la distribution de l'eau pour réduire les fuites
- 8 Adapter les gymnases pour le handisport
- 9 Continuer à soutenir la Semaine de la Solidarité Internationale
- 15 Pérenniser la fête du Saint-Marcellin, en développant son caractère typique et populaire
- 16 Relayer la fête des voisins
- 17 Réactiver les panneaux interactifs pour signaler les événements
- 18 Pérenniser la création de comédies musicales sur Saint-Marcellin
- 22 Faire du Saint-Marcellin (fromage) un facteur d'attractivité
- 24 Mener une réflexion pour dynamiser les commerces du centre ville
- 25 Réhabiliter les logements sociaux avec les bailleurs
- 26 Réaliser un bilan énergétique des logements de la commune (thermographie aérienne)
- 28 Sensibiliser les constructeurs à l'écoconstruction
- 30 Faire connaître les associations et leurs activités
- 34 Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations
- 39 Valoriser les jardins privés et organiser des rencontres liées au jardinage
- 40 Créer et animer de nouveaux jardins collectifs
- 43 Réaliser des sessions de formations sur les éco-gestes à la maison en partenariat avec les bailleurs

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 15.

- 44 Créer un guide des bonnes pratiques écologiques adaptées à la ville de Saint-Marcellin
- 55 Sensibiliser les jeunes cyclistes à la sécurité
- 56 Mettre en place un minibus pour le transport en ville
- 60 Créer des cheminements piétons intra-ville
- 61 Piétonniser certains lieux de la ville actuellement dédiés à des parkings.
- 62 Réorganiser le stationnement et faire respecter les règles en vigueur
- 64 Améliorer la signalétique en ville
- 67 Développer le compostage individuel et collectif
- 68 Etudier les possibilités existantes pour réduire l'incivisme lié aux déchets dans la ville
- 69 Créer des cheminements piétons ou promenades pédagogiques dans la ville
- 74 Rendre les espaces publics propices à la flânerie par des aménagements adaptés
- 78 Créer des sanitaires publics gratuits en ville
- 83 Trouver des solutions techniques et pédagogiques pour résorber le gaspillage de l'eau
- 85 Sensibiliser les agents sur la réduction des consommations énergétiques
- 87 Trouver des systèmes favorisant l'extinction des appareils électriques le soir et le week-end
- 89 Mettre en place des solutions pour réduire l'utilisation du papier
- 91 Dématérialiser les informations
- 94 Créer une charte des savoirs et pratiques écoresponsables
- 95 Inscrire des slogans écologiques dans les endroits stratégiques
- 97 Innover pour développer la biodiversité dans les espaces verts
- 108 Accueillir les nouveaux arrivants et rédiger une charte de l'agent pour favoriser leur intégration en mairie
- 110 Créer une plateforme libre d'expression des agents
- 112 Rendre lisible les différents services et bâtiments de la ville par une signalétique adaptée et attractive
- 114 Réaménager les espaces d'accueil pour assurer aux usagers un accueil adapté et confidentiel

Actions débutant en 2014 (35 actions) :

- 2 Créer une charte des équipements publics
- 5 Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales
- 7 Créer un city stade et un terrain de beach volley
- 10 Accompagner la création d'une école de musique intercommunale
- 12 Soutenir les jeunes artistes locaux en les impliquant dans les actions culturelles locales

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 16.

- 14 Pérenniser le festival de musique dédié aux jeunes talents
- 19 Organiser des cafés philosophiques, cafés lecture, cafés citoyens
- 21 Créer des échanges entre les entreprises et les élèves du collège pour faire connaître les métiers locaux
- 23 Soutenir les porteurs de projets via la plate-forme d'initiative locale
- 27 Apporter un soutien aux habitants et copropriétaires dans la réhabilitation de leur logement
- 29 Etudier les potentialités de la commune en terme d'énergies renouvelables dans le logement
- 31 Favoriser les échanges entre associations
- 33 Réaliser une charte associative
- 36 Développer les conseils de quartiers
- 38 Favoriser les activités auprès des enfants porteurs de handicaps
- 42 Développer la colocation intergénérationnelle
- 45 Organiser des balades d'observation de la faune et la flore
- 46 Organiser un évènement annuel sur l'environnement
- 47 Sensibiliser les écoles à la préservation de l'environnement
- 49 Accompagner les établissements scolaires primaires et secondaires dans la mise en œuvre d'agenda 21 scolaires
- 51 Réaliser des campagnes de sensibilisation en faveur des PMR
- 58 Développer le covoiturage
- 65 Intégrer la prise en compte de l'écologie dans la construction et l'aménagement urbain
- 66 Développer les haies fleuries dans la ville
- 72 Mettre en valeur le patrimoine saint-marcellinois
- 76 Réaliser un parc urbain sur la place du Champ de Mars
- 77 Aménager l'avenue de Romans, la Saulaie jusqu'à Saint-Vérand
- 79 Aménager le site de la piscine municipale
- 81 Optimiser les déplacements domicile-travail et rationaliser les déplacements en interne
- 82 Tester la mise à disposition de vélos auprès des agents dans le cadre de leur travail
- 90 Trouver des partenaires permettant de donner une seconde vie aux produits
- 93 Organiser un programme de formations sur le développement durable
- 98 Travailler avec les régies sur les nouvelles énergies et les nouveaux équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants
- 103 Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales et d'insertion sociale à chaque fois que cela est possible
- 107 Interroger les usagers sur la qualité du service public

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**

N°2013.108, suite 17.

Actions débutant en 2015 (11 actions) :

- 6 Construire un tennis couvert au petit gymnase multisports
- 20 Restaurer et agrandir la Maison des Jeunes et de la Culture
- 35 Créer un réseau d'échanges de savoirs
- 48 Développer les produits locaux dans les cantines
- 52 Développer un atelier de réparation des vélos, selon un mode associatif ou atelier d'insertion
- 57 Favoriser les véhicules électriques dans la ville
- 63 Développer les systèmes de parkings-relais en périphérie de la ville
- 70 Réglementer les panneaux publicitaires dans la ville
- 71 Inciter les copropriétaires à réduire les paraboles en façade
- 80 Créer un jardin à thème Parc Saint-Laurent
- 101 Mettre en place un réseau de communication entre les bâtiments publics pour une télégestion centralisée

VII - Décision

Après, en avoir débattu,
Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **Valide** les orientations et le plan d'actions de l'Agenda 21 ;
- **Soumet** l'Agenda 21 au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour la demande de reconnaissance des « Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux ».

- Vote à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Le Maire,
Jean-Michel REVOL**

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification du**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2013**